

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

28 avril 2023

L'an deux mil vingt trois le 04 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

28 avril 2023

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine ; Mesdames GALMEL Isabelle, OUBIN Lydie, Marie France LECONTE, LERAUX Muriel, Lydie MALERBA, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra

Conseil de l'Action de la Préfecture
050215000843-20230512-DEL23-03-04-06-DE
Date de dépôt en Mairie : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme FORNERET Sarah qui donne procuration à Mr JARDIN Rodolphe

Absent(s) : non excusé :

Monsieur DEROUET Richard a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 10

DEL2023/05/04-06

SUBVENTION 2023 – ASSOCIATION « BOUGE TA BLOUETTE »

Messieurs Julien Chatellier, Arnaud Couillard, Antoine Fanfani et Mesdames Lydie Malerba, Sandra Ybert ne prennent pas part au vote.

Le Maire rappelle que l'association prend en charge le Noël des enfants et diverses autres activités comme la fête de la musique. Avec l'augmentation du prix des spectacles, une aide supplémentaire de 200 euros est demandée par l'association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde :

- 200 € pour le fonctionnement de l'association
- **700 € pour l'arbre de Noël 2023 et autres activités**

Soit la somme globale de **900,00 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023, section fonctionnement.

Le Secrétaire de séance,
Richard DEROUET



Le Maire,
Rodolphe JARDIN

